

# Enseignement agricole Formations grandeur nature



mai 2010

## Projet d'enseignement d'exploration

### « écologie, agronomie, territoire et développement durable » (EATDD)

#### PRESENTATION

Dans le cadre de la réforme du lycée, l'enseignement d'exploration EATDD est mis en œuvre dans les classes de seconde générale et technologique des établissements de l'enseignement agricole de manière obligatoire à compter de la rentrée 2010.

L'EATDD permet aux élèves de découvrir, à partir d'une situation problème concrète, le fonctionnement d'un territoire rural choisi par l'équipe pédagogique, en lien avec les enjeux du développement durable. Cette étude s'enrichit du regard croisé de plusieurs disciplines : biologie-écologie, agronomie, zootechnie, éducation socioculturelle, histoire-géographie, sciences économiques et sociales.

L'enseignement d'exploration « EATDD » correspond pour l'élève à 108 heures ainsi réparties :

- biologie-écologie : 36 h
- agronomie / zootechnie : 36 h
- éducation socioculturelle : 18 h
- histoire-géographie : 9 h
- sciences économiques et sociales : 9 h

L'organisation de séquences d'enseignement en groupe à effectif réduit est laissée au choix de l'établissement, qui dispose à cette fin d'une dotation horaire globale de 10 h<sup>\*</sup> par semaine en seconde générale et technologique.

Les objectifs pédagogiques de l'EATDD prennent en compte les programmes des enseignements de sciences de la vie et de la terre, d'histoire-géographie et des sciences économiques sociales et de gestion.

Comme tout enseignement d'exploration, l'EATDD a pour vocations principales :

- de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines de formation et les activités qui y sont associées,
- d'informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans l'enseignement supérieur,
- d'identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire.

L'EATDD sensibilise les élèves aux enseignements et aux diplômes préparés dans les établissements agricoles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur :

- le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV),
- le baccalauréat général série scientifique avec les enseignements « biologie, agronomie, territoire et développement durable » en première S, « biologie, agronomie et développement durable » et « territoire et citoyenneté » en terminale S,
- la poursuite d'études supérieures courtes ou longues liées aux champs de la production, de l'aménagement, de l'alimentation et des services : BTSA, DUT, classes préparatoires, LMD, écoles d'ingénieur et vétérinaires, etc.

<sup>\*</sup> La dotation horaire globale pour les enseignements en groupe à effectif réduit est de 10h30 hebdomadaire dont 30 minutes obligatoirement affectées à l'enseignement d'ECJS